

Marché public de Travaux

**Commune de Sainte Radegonde des Noyers
Mairie
1, Place de la Mairie
85450 – SAINTE RADEGONDE DES NOYERS**

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE (2EME PHASE)

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

Lundi 02 Juillet 2018 à 12h00

Document comportant 9 pages numérotées de 1 à 9

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation

Article 2 - Conditions de la consultation

- 2.1 - Maîtrise d'ouvrage
- 2.2 - Etendue de la consultation
- 2.3 - Justification de la procédure
- 2.4 - Limitation du nombre de candidats
- 2.5 - Organisation de la consultation
 - 2.5.1. Dossier de consultation des entreprises
 - 2.5.2. Visite du site
- 2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre
- 2.7 - Contrôle technique
- 2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé
- 2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché
 - 2.9.1. Décomposition en tranches
 - 2.9.2. Forme du marché
- 2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- 2.11 – Variantes et options
- 2.12 – Durée du marché et Délai d'exécution
- 2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation
- 2.14 - Délai de validité des offres
- 2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale
- 2.16 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
- 2.17 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement
- 2.18 -. Marché réservé
- 2.19 - Mode de règlement

Article 3 - Présentation des offres

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

- 5.1 Critères d'attribution
- 5.2 - Attribution du marché

Article 6 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

Le présent marché concerne l'Extension et la restructuration de la Mairie (2^{ème} Phase).

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G., le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les prestations sont exécutées. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dûment habilité par ce dernier à l'engager dans le cadre du marché et à le représenter dans l'exécution du marché.

Le maître de l'ouvrage est la Commune de Ste Radegonde des Noyers.

La personne signataire du marché est Mr. FROMENT René, Maire de la Commune de Ste Radegonde des Noyers.

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Mairie
1, Place de la Mairie
85450 SAINTE RADEGONDE DES NOYERS

N° de téléphone : 02 51 28 60 12

Courriel : mairie-ste-radegondaise@wanadoo.fr

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions relatives aux procédures adaptées, et notamment aux articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du juillet 2015 relative aux marchés publics.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation des entreprises

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◇ règlement de consultation, document comportant 9 pages numérotées de 1 à 9
- ◇ acte d'engagement (A.E.) à télécharger sur la plate forme « légifrance »
- ◇ cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), document comportant 12 pages numérotées de 1 à 12
- ◇ Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) prescriptions communes, document comportant 9 pages numérotées de 1 à 9
- ◇ Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) par lot
- ◇ Détail Quantitatif Estimatif (DQE), par lot
- ◇ Plans.
- ◇ Etude géotechnique
- ◇ Etude thermique

- ◇ RICT
- ◇ PGC
- ◇ Diagnostic amiante

DCE à télécharger sur :

<https://www.marches-securises.fr>

2.6 – Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

DGA Architectes et Associés

5, rue Georges Legagneux 85500 LES HERBIERS.

tél. : 02-51-67-17-83, télécopieur : 02-51-66-81-04,

courriel : contact@dga-architectes.com

2.7 - Contrôle technique

SOCOTEC (Mr Gouzy)

12 Rue de l'Angélique

79000 BESSINES

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

SOCOTEC (Mr Veyrier)

42 Rue Robert Schuman

85000 LA ROCHE-SUR-YON

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches et lots

Les travaux font l'objet de 12 lots :

Lot N° 01	Terrassement – Démolition - Gros-Œuvre
Lot N° 02	Isolation Thermique par l'Extérieur
Lot N° 03	Charpente bois
Lot N° 04	Couverture Etanchéité - Zinguerie
Lot N° 05	Menuiseries extérieures aluminium - Vitrierie
Lot N° 06	Menuiseries intérieures bois - Agencement
Lot N° 07	Cloisonnement – Plafonds - Isolation
Lot N° 08	Carrelage - Faïences
Lot N° 09	Peintures - Nettoyage
Lot N° 10	Electricité
Lot N° 11	Chauffage – Ventilation
Lot N° 12	Plomberie – Sanitaires

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que l'entrepreneur adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

2.9.2. Forme du marché

Sans objet.

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCTP.

2.11 – Variantes et options

Les variantes sont autorisées. Il n'est pas prévu des PSE.

2.12 – Durée du marché et Délai d'exécution

Le marché commence à la date de réception de sa notification par le Maître d'Ouvrage et sur ordre de service du Maître d'Oeuvre

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

Sans objet.

2.14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale

Le titulaire garantira le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre contre les revendications des tiers concernant les brevets, les licences, les dessins et les modèles ainsi que les marques de fabrique ou de commerce employés pour l'exécution du marché.

Il appartiendra au titulaire d'obtenir, à ses frais, les cessions, les licences ou les autorisations nécessaires. Le maître d'ouvrage aura le droit, ultérieurement, de procéder ou de faire procéder, par qui bon lui semble, à toutes les réparations nécessaires.

2.16 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.17 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.18. Marché réservé

Sans objet.

2.19 - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours par mandat administratif.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

♦ **A – Pièces relatives à la candidature** : Justifications à produire (article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015; le candidat devra en particulier fournir :

- Justifications à produire quant à la situation juridique

- ∇ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1 ou équivalent) ou, à défaut lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :

- * le nom et l'adresse du candidat ;
- * éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
- * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
- * document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- ◇ Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 ou équivalent)

- ◇ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- ◇ La déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, a satisfait à ses obligations sociales et fiscales au 31 décembre 2013 (article 45 du Code des Marchés Publics), n'a pas fait l'objet au cours des cinq (5) dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.
- ◇ Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa DC2 n'est pas produit)
- ◇ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

• Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- ◇ Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- ◇ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- ◇ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- ◇ Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- ◇ Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques
- ◇ - Références depuis moins de cinq ans pour des prestations similaires

◆ **B – Pièces relatives à l'offre** : un projet de marché comprenant :

- **un acte d'engagement** - document téléchargeable à compléter, à dater et signer . En cas de sous-traitance, compléter l'annexe à l'acte d'engagement.
Eventuellement, le tableau donnant la répartition des travaux entre les membres du groupement ;
- **Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**, cadre à compléter, dater et signer
- **Mémoire technique des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux comprenant notamment** : La méthodologie, les moyens humains et techniques affectés au chantier, les principales mesures pour assurer l'hygiène et la sécurité, ainsi que les mesures prévues pour le traitement des déchets.

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront transmises **sous pli cacheté** ou **sous forme dématérialisée**, portant l'indication de la consultation en cours, **avant le Lundi 02 Juillet 2018 à 12h00.**

Voie papier :

Les **plis** contenant les offres seront envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis au service contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie
1, Place de la Mairie
85450 SAINTE RADEGONDE DES NOYERS

Voie électronique : via la plate-forme

<https://www.marches-securises.fr>

Formats Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion du *BPU* qui doit être retourné en format XLS (Excel 97-2003). Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par le Pouvoir Adjudicateur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI ...).

Virus Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Signature Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique des marchés publics.

Les documents devant être obligatoirement signés sont les suivants :

- Lettre de candidature ou DC1
- Acte d'engagement
- BPU

Catégories de certificats admises

Les Opérateurs Économiques peuvent indifféremment utiliser un certificat appartenant :

1. à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité, référencé RGS, mentionné à l'article 12 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée et figurant sur la liste prévue à l'article 8 de l'arrêté du 18 janvier 2012 susvisé ou
2. à l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un État-membre, telle qu'établie, transmise et mise à la disposition du public par voie électronique par la Commission européenne conformément à l'article 2 de la décision 2009/767/CE du 16 octobre 2009 susvisée ou
3. à l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répondent à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité, défini par le décret du 2 février 2010 susvisé. En cas d'usage d'un certificat appartenant à une catégorie de certificats mentionnée au présent point 3 le signataire doit obligatoirement transmettre, avec le document signé, l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

En cas d'utilisation d'un certificat issu d'une catégorie de certificats constitutifs d'un produit de sécurité, référencé RGS (cas 1 et 2 ci-dessus) ou équivalent (cas 3 ci-dessus), alors le niveau minimum de sécurité exigé par le Pouvoir Adjudicateur est le niveau RGS**.

Formats autorisés pour l'apposition de signature électronique

Les seuls formats autorisés pour l'apposition des signatures électroniques sur les documents devant être signés sont :

- le format PAdES (utilisable uniquement pour les fichiers au format PDF),
- le format CAdES (que la signature soit attachée ou séparée),
- le format XAdES (que la signature soit attachée ou séparée).

Logiciels d'apposition de la signature électronique

Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix

Vérification de la signature électronique

Si le signataire utilise un outil de signature autre que ceux disponibles sur le Profil d'Acheteur alors le signataire précise dans un document de présentation de sa réponse (i.e. : un sommaire par exemple) le format de signature utilisé, le nom de l'outil de signature utilisé et indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément aux attendus de l'article 5 de l'arrêté du 15 juin 2012.


Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer


Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres.

(ex. : 01, 02, 03 ...). Les fichiers sont à insérer dans la structure d'enveloppe telle que prévue par le Pouvoir Adjudicateur.

Copie de sauvegarde

Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD ...).

 Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

 L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « **COPIE DE SAUVEGARDE** ». L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

PRIX DE L'OFFRE : 60%

VALEUR TECHNIQUE, DE L'OFFRE : 40 %

Méthodologie : 3 pts

Moyens humains et techniques affectés au chantier : 3 pts

Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : 2 pts

Mesures prévues pour le traitement des déchets : 2 pts

Chaque critère sera noté sur 10.

5.2 - Attribution du marché

- Le marché sera attribué par lots séparés
- Une entreprise pourra présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une offre et d'une analyse séparée (un acte d'engagement par lot) .
- Les candidats remettront un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la candidature et à l'offre dans les conditions prévues par le Règlement de Consultation. Les candidatures et les offres seront analysées au travers de l'ensemble de ces documents.
- La présentation de variante est possible.
- Dans le cas où plusieurs entreprises se grouperaient pour répondre à un lot, le pouvoir adjudicateur exige, après attribution, que le groupement soit conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire.
- Unité monétaire de l'offre : Le candidat est informé que le maître d'ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO. L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que le maître d'ouvrage procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du règlement CE n°1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

d'ordre technique :

DGA Architectes et Associés 5, rue Georges Legagneux 85500 LES HERBIERS.
tél. : 02-51-67-17-83, télécopieur : 02-51-66-81-04,
courriel : contact@dga-architectes.com

d'ordre administratif :

Mairie
1, Place de la Mairie
85450 STE RADEGONDE DES NOYERS
tél. : 02 51 28 60 12
courriel : mairie-ste-radegondaise@wanadoo.fr